



Demande d aide sur ma situation

Par **lunasxm**, le **15/03/2009** à **16:11**

onjour je suis dans une situation delicate a mon travail je suis serveuse dans un restaurant de plage ou j ai signe un cdd de sept mois a temps complet de 169 heures hors depuis je n ai jamais eu la totalite de mes salaire qui sont effectues par virement bancaires les sommes versees ne correspondent pas au feuilles de paies et l on m apprend que je suis en fait paye cinquante euros par jour de presence dont mes jours de conjes sont deduis de mon salaire de base est ce legal et quand il y a peu de clients il me renvoi chez moi a treize heures et ne me paie que vingt cinq euro ces jours la il compte une demie journee qui m est imposee rnrnde plus depuis quelques temps le barman plus ancien que moi dans l entreprise a tout fait pour me faire licencier pour que son ami ai la place depuis il a monte tout le monde contre moi je me fait insulter par tout le monde traiter de grosse conasse ... en fait il font tout pour me faire craquer et demissionner rnrnaujourd hui ils ont reussi a gravement me blesser moralement et a me faire quitter mon poste je suis rentre a mon domicile et attends l arriver du medecin pour me faire un arret de travail et ne pas me retrouver dans une situation delicaternrrique puis je faire pour m en sortir et quels sont mes droits dans tout ca?rnrnmerci rnrncordialement rnrnDxxxxxx F.

Par **julius**, le **17/03/2009** à **23:22**

Bonsoir,rnrn[fluo]j ai signe un cdd de sept mois a temps complet de 169 heures hors depuis je n ai jamais eu la totalite de mes salaire qui sont effectues par virement bancaires les sommes versees ne correspondent pas au feuilles de paies [fluo]rnrn->Votre employeur vous doit la somme minimum inscite sur votre contrat CDD.rnrn[fluo]et l on m apprend que je suis en fait paye cinquante euros par jour de presence dont mes jours de conjes sont deduis de mon salaire de base est ce legal et quand il y a peu de clients il me renvoi chez moi a treize heures

et ne me paie que vingt cinq euro ces jours la il compte une demie journee qui m est imposee
[/fluo]rnrn->Le calcul se fait au temps de présence effectif sur le travail , prévu par le planning
généralement constaté (les horaires pour lesquelles vous venez à la base)rnrn[/fluo]de plus
depuis quelques temps le barman plus ancien que moi dans l entreprise a tout fait pour me
faire licencier pour que son ami ai la place depuis il a monte tout le monde contre moi je me
fait insulter par tout le monde traiter de grosse conasse ... en fait il font tout pour me faire
craquer et demissionner [/fluo]rnrn->Faites un courrier à l'employeur indiquant le préjudice que
vous subissez , et le harcèlement dont fait preuve votre collègue , pour que vous
démissionniez.rnrn[/fluo]aujourd'hui ils ont réussi à gravement me blesser moralement et à
me faire quitter mon poste je suis rentré à mon domicile et attends l'arrivée du médecin pour
me faire un arrêt de travail et ne pas me retrouver dans une situation délicate [/fluo]rnrn->Cela
s'appelle du harcèlement , mais il vous faudrait un témoin , prêt à écrire , et attester ce qu'il a
vu devant les juges.rnrn->Malheureusement , je pense que votre employeur tente par divers
procéder de vous faire craquer , et vous n'aurez d'autres choix que de céder (moralement
parlant)!rnCependant , je vous enclins à rencontrer un avocat ou un défenseur syndical , car
votre histoire vous permettra (du fait du non paiement des salaires) de faire une rupture au
tort de l'employeur au lieu de démissionner.